

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET
COMPTABLES

DE

H O L O G R A M  I N D U S T R I E S

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE HOLOGRAM INDUSTRIES

INITIEE PAR LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Surys

CONSEILLEE PAR :

capital partner <I>



Le présent document relatif aux autres informations de la société Hologram. Industries a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 9 juillet 2013, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et de son instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Hologram. Industries.

Ce document complète la note en réponse d'Hologram. Industries établie dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Surys portant sur les actions d'Hologram. Industries, visée par l'AMF le 9 juillet 2013 sous le numéro 13-342, en application d'une décision de conformité du même jour.

Un communiqué a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Le présent document d'information est disponible sur les sites Internet d'Hologram. Industries (www.hologram-industries.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et mis gratuitement à la disposition du public au siège social d'Hologram. Industries :

HOLOGRAM. INDUSTRIES SA

Parc d'Activités Gustave Eiffel
22 avenue de l'Europe, Bussy Saint-Georges
77607 Marne La Vallée Cedex 3

1.	PREAMBULE.....	3
2.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LA SOCIETE.....	4
2.1	Dénomination sociale	4
2.2	Siège social	4
2.3	Forme juridique, nationalité et inscription au registre du commerce et des sociétés	4
2.4	Durée de la Société.....	4
2.5	Durée de l'exercice social	4
2.6	Objet social.....	4
3.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL D'HOLOGRAM. INDUSTRIES	5
3.1	Capital social.....	5
3.2	Cession et transmission des actions	5
3.3	Droits et obligations attachés aux actions ordinaires	5
3.4	Droits et obligations attachés aux actions de préférence.....	5
3.5	Autres titres donnant accès au capital	5
3.6	Instruments financiers non représentatifs du capital.....	5
3.7	Nantissements, garanties, sûretés	5
4.	ADMINISTRATION ET CONTROLE D'HOLOGRAM. INDUSTRIES.....	6
4.1	Conseil d'administration et direction générale d'Hologram. Industries	6
4.2	Commissaires aux comptes d'Hologram. Industries.....	6
5.	PRESENTATION DE L'ACTIVITE	7
5.1	Historique	7
5.2	Chiffres clés relatifs à la situation financière d'Hologram. Industries	8
6.	LIENS CAPITALISTIQUES	10
6.1	Répartition du capital	10
6.2	Franchissements de seuils	11
6.3	Stipulations du pacte d'actionnaires relatives aux transferts de titres Hologram. Industries.....	13
6.4	Organigramme du groupe Hologram. Industries à la date du présent document	13
7.	FAITS EXCEPTIONNELS CONCERNANT HOLOGRAM. INDUSTRIES	13
8.	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	14
9.	AUTRES INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	14
9.1	Autres évènements récents	14
9.1.1	Chiffre d'affaires au 1 ^{er} trimestre 2013	15
9.1.2	Assemblée générale annuelle.....	16
9.1.3	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	17
9.1.4	Informations sur l'historique du cours de bourse de l'action Hologram. Industries.....	17
9.1.5	Dépôt du projet d'OPAS par la société Surys	18
9.1.6	Information sur les tendances 2013	18
9.1.7	Information sur l'acquisition de l'usine de Bussy Saint-Georges	18
9.2	Calendrier financier et prochains évènements	18
10.	ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A HOLOGRAM. INDUSTRIES	19

1. PREAMBULE

En application du titre III du livre II et plus particulièrement des articles 231-1 et 233-1 du règlement général de l'AMF, Surys, société par actions simplifiée au capital de 3 178 926 euros, dont le siège social est situé 22 avenue de l'Europe, Bussy Saint-Georges 77607 Marne La Vallée Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro R.C.S 793 629 148 (« **Surys** » ou l'« **Initiateur** ») s'est irrévocablement engagée à offrir aux actionnaires de la société Hologram. Industries, société anonyme à conseil d'administration au capital social de 1 083 509,20 euros, et dont le siège social est situé 22, avenue de l'Europe, Parc d'Activité Gustave Eiffel, Bussy-Saint-Georges, 77607 Marne la Vallée Cedex 3 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro R.C.S 325 020 733 (ci-après « **Hologram. Industries** » ou la « **Société** ») d'acquérir la totalité des actions Hologram. Industries non détenues par elle ou les personnes agissant de concert avec elle, émises ou à émettre à raison de l'exercice des options de souscription d'actions¹, à l'exclusion des actions gratuites attribuées par la Société faisant l'objet d'une obligation de conservation², soit au 9 juillet 2013 un nombre maximum de 1 573 162 actions, au prix de 35 euros par action payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0000062168.

La société Surys a été constituée le 13 juin 2013 pour les besoins de l'Offre. Surys est contrôlée par M. Hugues Souparis³, Président directeur général et fondateur d'Hologram. Industries dont il est également le principal actionnaire⁴.

L'Offre s'inscrit dans le cadre d'une prise de participation indirecte des fonds commun de placement à risques Abénex IV et Abénex Entrepreneurs IV⁵, représentés par leur société de gestion Abénex Capital SAS (ensemble « **Abénex Capital** ») dans Hologram. Industries, réalisée par l'intermédiaire de la société Surys, dans le cadre d'une réorganisation de la participation de M. Hugues Souparis au capital d'Hologram. Industries (l'« **Opération** »).

Préalablement au dépôt de l'Offre, un protocole d'investissement (le « **Protocole** ») a été conclu, le 21 juin 2013, entre l'Initiateur, M. Hugues Souparis, HI Finance et Abénex Capital et dont les principales stipulations sont rappelées dans la note en réponse de la Société.

L'Offre est réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre est présentée par Crédit du Nord qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre en application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

L'Offre sera ouverte pour une durée de 17 jours de négociations.

Le détail du contexte et les modalités de l'Offre sont décrits dans la note en réponse établie par la Société et visée par

¹ Soit 6 000 actions à émettre en cas d'exercice des 6 000 options de souscription attribuées par la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-177 du Code de commerce.

² Soit 4 250 actions attribuées gratuitement par la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce et soumises à un engagement de conservation expirant le 24 décembre 2014.

³ M. Hugues Souparis détient, à la date du présent document, directement 950 actions et indirectement à travers la société HI Finance (société par actions simplifiée au capital de 11 492 042,67 euros dont le siège social est situé 22, avenue de l'Europe, Parc d'Activité Gustave Eiffel, Bussy-Saint-Georges, 77607 Marne la Vallée Cedex 3, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 414 883 645) 2 730 161 actions, le tout représentant 85,91% du capital de Surys, le solde étant détenu par les fonds Abénex IV et Abénex Entrepreneurs IV gérés par Abénex Capital.

⁴ M. Hugues Souparis détient indirectement par l'intermédiaire de Surys, 3 852 134 actions Hologram. Industries représentant autant de droits de vote, soit 71,03% du capital et 70,14% des droits de vote de la Société, sur la base d'un capital composé de 5 423 546 actions représentant 5 491 789 droits de vote au 9 juillet 2013, calculés conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

⁵ Abénex IV et Abénex Entrepreneurs IV sont des fonds commun de placement à risques régis par les dispositions des articles L. 214-28 et suivants du Code monétaire et financier, représentés par leur société de gestion Abénex Capital agréée auprès de l'AMF sous le numéro G898014. Abénex Capital est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 9 avenue Matignon, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 938 528.

l'AMF le 9 juillet 2013 sous le numéro 13-342, en application de la décision de conformité du même jour, mise gratuitement à la disposition du public et qui peut être obtenue sans frais auprès de :

- Hologram. Industries, Parc d'Activités Gustave Eiffel, 22 avenue de l'Europe, Bussy Saint Georges, 77607 Marne la Vallée Cedex 3 ; et
- Crédit du Nord, 50 rue d'Anjou, 75008 Paris.

Le présent document est établi par Hologram. Industries conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, en tant que société visée par l'Offre.

Le présent document incorpore par référence le document de référence d'Hologram. Industries déposé auprès de l'AMF et diffusé le 2 avril 2013 (le « **Document de Référence 2012** ») et est disponible sur le site internet www.hologram-industries.com et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LA SOCIETE

2.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est « HOLOGRAM. INDUSTRIES ».

2.2 Siège social

Parc d'activités Gustave Eiffel
22, avenue de l'Europe
Bussy-Saint-Georges
77607 Marne La Vallée Cedex 3

2.3 Forme juridique, nationalité et inscription au registre du commerce et des sociétés

Hologram. Industries est une société anonyme à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 325 020 733.

2.4 Durée de la Société

La durée de la Société est de 99 ans, expirant le 1^{er} septembre 2081, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.5 Durée de l'exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se clôture le 31 décembre.

2.6 Objet social

Hologram. Industries a pour objet l'ingénierie, tant en France qu'à l'étranger, la conception, la fabrication, la location et la vente d'images holographiques, et plus particulièrement, la fabrication, la transformation et la vente d'images holographiques estampées, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL D'HOLOGRAM. INDUSTRIES

3.1 Capital social

Le capital social d'Hologram. Industries s'élève à 1 084 709,20 euros. Le capital social est divisé en 5 423 546 actions de 0,20 euro de valeur nominale chacune⁶.

3.2 Cession et transmission des actions

L'article 14 des statuts d'Hologram. Industries stipule que les actions sont librement négociables.

3.3 Droits et obligations attachés aux actions ordinaires

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Chaque action donne droit à un droit de vote. Toutefois, les actions inscrites sous la forme nominative et détenues par un même actionnaire depuis plus de deux ans se voient attribuer un droit de vote double conformément à l'article 39 des statuts d'Hologram. Industries.

3.4 Droits et obligations attachés aux actions de préférence

Les statuts ne prévoient pas la possibilité d'émettre des actions de préférence.

3.5 Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe pas de titres donnant accès au capital d'Hologram. Industries⁷.

3.6 Instruments financiers non représentatifs du capital

Hologram. Industries n'a pas émis d'instruments financiers non représentatifs du capital.

3.7 Nantissements, garanties, sûretés

Depuis la date de dépôt du Document de Référence 2012, Hologram. Industries a consenti des sûretés dans le cadre normal d'opérations de crédit-bail. Ainsi, dans le cadre du financement de l'acquisition d'une nouvelle usine, Bussy Industries a consenti au profit des crédits-bailleurs un nantissement du contrat de crédit-bail immobilier, et une cession à titre de garantie des loyers à provenir du bail de sous-location à la société Hologram. Industries.

Par ailleurs, afin de garantir le prêt bancaire nécessaire au financement de l'Offre, le compte-titres de Surys sur lequel 3 852 134 actions Hologram. Industries ont été déposées, fait l'objet d'un nantissement.

⁶ Compte-tenu de l'exercice de 6 000 options de souscription d'actions en mars 2013.

⁷ Il est précisé qu'il existe 15 000 options de souscription d'actions en circulation, émises en faveur des salariés dans le cadre des plans d'attribution d'options et de souscription et/ou d'achat d'actions en date du 20 mai 2006 et du 28 juillet 2008 comme décrit au 6.1 ci-dessous.

4. ADMINISTRATION ET CONTROLE D'HOLOGRAM. INDUSTRIES

4.1 Conseil d'administration et direction générale d'Hologram. Industries

Composition actuelle du conseil d'administration de la Société	
Nom	Fonction
M. Hugues Souparis	Président-directeur général
M. François Poirier	Administrateur indépendant
M ^{me} Michèle Baur	Administratrice
M. Roland Bellande	Administrateur indépendant
M ^{me} Sandrine Legrand	Administratrice indépendante
M. Nathan Souparis	Administrateur

Un pacte d'actionnaires conclu le 21 juin 2013 entre HI Finance, Monsieur Hugues Souparis et Abénex Capital, afin de régir leurs relations au sein de Surys et d'Hologram. Industries (le « **Pacte** »)⁸ prévoit la nomination d'un membre représentant Abénex Capital au sein du conseil d'administration ainsi que des comités d'audit et de rémunération d'Hologram. Industries.

Par ailleurs, le Pacte prévoit également que :

- la direction générale d'Hologram. Industries pourra être dissociée des fonctions de président du conseil d'administration et assumée à terme par un nouveau directeur général, proposé par M. Hugues Souparis et dont la nomination aura été préalablement approuvée par le Conseil de surveillance de Surys ;
- Abénex Capital et M. Hugues Souparis s'engagent à faire en sorte que certaines décisions importantes concernant la Société et ses filiales ne puissent pas être adoptées sans avoir été préalablement approuvées par le conseil de surveillance de Surys.

La gouvernance de la Société pourrait évoluer plus profondément dans le cas où les actions Hologram. Industries seraient radiées du marché réglementé de NYSE Euronext Paris. Dans ce dernier cas, Hologram. Industries adopterait la forme d'une société par actions simplifiée, dirigée par Surys, en qualité de président.

4.2 Commissaires aux comptes d'Hologram. Industries

Les commissaires aux comptes sont :

- commissaires aux comptes titulaires :

Ernst & Young et Autres

M. Frédéric Martineau
1-2 place des Saisons
92037 Paris La Défense Cedex

E & S Audit

M. Denis Mazurier
17 rue du Sergent Bauchet
75012 Paris

⁸ Le Pacte est entré en vigueur le 21 juin 2013. S'agissant de HI Finance, le Pacte est entré en vigueur à compter de la date à laquelle HI Finance est devenue associé de Surys, soit le 1^{er} juillet 2013.

- commissaires aux comptes suppléants :

AUDITEX

Adresse ou siège social :

1-2 place des Saisons

92037 Paris La Défense Cedex

Jean-Luc Besson

17 rue du Sergent Bauchat

75012 Paris

5. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

5.1 Historique

- 1985 :** Création d'Hologram. Industries. Lancement des recherches sur les images tridimensionnelles.
- 1989 :** Développement des techniques de production en grande série par estampage base du métier actuel d'Hologram. Industries.
- 1993-1996 :** Développement des composants optiques d'authentification et mise au point des produits utilisés dans le domaine de la sécurité. Implantation de la Société à l'étranger (Pologne) et mise en place d'un réseau d'agents.
- 1997-1998 :** Phase d'investissement. Admission des actions Hologram. Industries à Bourse de Paris (Nouveau Marché) le 19 janvier 1998.
- 1999 :** Production en grande série de films optiques transparents Optoseal® pour la protection des documents d'identité.
- 2000 :** Doublement de la surface de l'usine et lancement d'investissements permettant d'augmenter la capacité de production.
- 2001-2002 :** Poursuite du développement industriel.
- 2003 :** La Société lance en 2003 le premier produit de troisième génération (Diffraction Identification Devices ou DID®).
- 2006 :** Acquisition de la société allemande Dausmann Holographics, spécialisée dans la recherche optique et holographique. Ce laboratoire a développé une technologie de rupture permettant la personnalisation d'hologrammes à partir de films photopolymères.
- 2009-2010 :** Mise en œuvre d'une stratégie de diversification horizontale, par voie d'acquisition de briques technologiques complémentaires aux hologrammes, sur le marché de la lutte contre la contrefaçon :
- acquisition de la société Advestigo, éditeur français de logiciels spécialisé dans la lutte contre la contrefaçon numérique et l'échange de contenus illicites permettant à la Société d'acquérir un savoir-faire dans l'authentification digitale et de traçabilité sur Internet.
 - acquisition de certains actifs des sociétés américaines SecureMark Decal et Ariston Reflective. Basée à Chicago, SecureMark Decal conçoit et fabrique des étiquettes de sécurité, en particulier sur des supports rétro-réfléchissants et/ou destructibles, destinés notamment à la protection des

véhicules de plusieurs Etats américains.

- Acquisition de la société hollandaise Keesing Reference System BV, éditeur de la plus large base de données mondiale qui référence les caractéristiques de sécurité des documents d'identité et billets de banque.

Acquisition, par l'intermédiaire de la filiale américaine SecureMark Decal, des actifs des sociétés Label Systems Inc. et Label Systems Authentication LLC, sociétés spécialisées dans la conception, la fabrication, et la commercialisation d'étiquettes holographiques de sécurité pour la protection des produits de marque.

2011 : Acquisition de SAS Bussy Industries qui porte un ensemble immobilier industriel aménagé spécifiquement pour l'exercice de son activité, notamment lié à la sécurité du site. Elle permet également d'avoir la jouissance libre des réserves foncières qui seront nécessaires au développement des surfaces de production.

2012 : Gain de références significatives (passeports chinois et mexicain). Acquisition, par la filiale SecureMark Decal, d'un nouveau site de production à Trumbull aux Etats-Unis (CT). Cette usine, d'une surface de 5 000 m², accueille depuis septembre 2012 l'ensemble des activités américaines.

5.2 Chiffres clés relatifs à la situation financière d'Hologram. Industries

Les principaux chiffres clés consolidés, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont les suivants :

L'actif net au 31 décembre 2012 s'élève à 31,7 millions d'euros, et peut se résumer comme suit (en millions d'euros) :

Actif		Passif	
Goodwill	7,4	Minoritaires	0,5
Actifs non courants	20,9	Passifs non courants	14,7
Actif courants	18,8	Passifs courants	17,5
Disponibilités	17,3		

La Société dispose d'un niveau d'endettement limité. Le ratio d'endettement net sur fonds propres (gearing) s'établit à -8 % au 31/12/12 contre 0,4 % au 31/12/11.

Le taux de rentabilité économique s'établit à 20%. On peut décomposer ce ratio comme suit :

- un taux de profitabilité opérationnelle de 14,5% (résultat opérationnel courant retraité de l'impôt normatif – rapporté au chiffre d'affaires) ;
- une rotation des capitaux investis de 1,4 (chiffre d'affaires rapporté aux capitaux employés).

Compte de résultat synthétique de l'année 2012 par rapport à 2011 :

<i>en M EUR</i>	2012	% du CA	2011	% du CA	Variation
Chiffre d'affaires	48,9	100%	43,1	100%	5,7
Consommations matières	(7,9)	-16,1%	(7,2)	-16,7%	(0,7)
Marge brute	41,0	83,9%	35,9	83,3%	5,1
Autres produits d'exploitation	2,2	5%	2,1	5%	0,2
Charges de personnel	(16,0)	-33%	(14,3)	-33%	(1,7)
Autres achats et charges externes	(12,2)	-25%	(12,7)	-29%	0,5
Impôts et taxes	(1,5)	-3%	(0,9)	-2%	(0,6)
EBIT DA	13,5	27,7%	10,1	23,5%	3,4
Dotations aux amortissements	(2,6)	-5%	(2,0)	-5%	(0,6)
Dotations nettes aux provisions	(0,1)	0%	(0,1)	0%	(0,0)
Résultat opérationnel courant	10,8	22,1%	8,1	18,7%	2,8
Coût de l'endettement financier net	(0,0)	0%	0,1	0%	(0,1)
Résultat opérationnel	10,8	22,1%	8,1	18,8%	2,7
Eléments non récurrents	(0,7)	-1%	(0,5)	-1%	(0,2)
Impôts sur les résultats	(3,2)	32%	(2,0)	27%	(1,2)
Résultat net ensemble consolidé	6,8	14,0%	5,6	13,0%	1,2
Intérêts minoritaires	0,4	1%	0,7	2%	(0,3)
Résultat net part du groupe	6,4	13,2%	4,9	11,3%	1,6
Résultat net par action (en EUR)	1,26		0,95		0,31

Ces chiffres sont issus du Document de Référence 2012, incluant les comptes consolidés et sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le Document de Référence 2012 est disponible sur le site internet www.hologram-industries.com et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

6. LIENS CAPITALISTIQUES

6.1 Répartition du capital

A la date du présent document, la répartition du capital et des droits de vote d'Hologram. Industries est la suivante (compte tenu de l'acquisition le 21 juin 2013 par l'Initiateur auprès de HI Finance de 447 761 actions Hologram. Industries, de l'apport par HI Finance à l'Initiateur le 1er juillet 2013 de 2 730 161 actions Hologram. Industries, telles que ces opérations sont décrites dans la note en réponse de la Société, et de l'acquisition par l'Initiateur sur le marché dans le cadre de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF de 674 212 actions Hologram. Industries) :

	Capital		Droits de vote*	
	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Surys	3 852 134	71,03	3 852 134**	70,14
HI Finance	0	0	0	0
Sous-total Concert	3 852 134	71,03	3 852 134	70,14
Autres actionnaires****	1 307 877	24,11	1 376 120	25,06
Auto-détention***	263 535	4,86	263 535	4,80
Total	5 423 546	100,00	5 491 789	100,00

* Les actions inscrites sous la forme nominative et détenues par un même actionnaire depuis plus de deux ans se voient attribuer un droit de vote double conformément à l'article 39 des statuts d'Hologram. Industries.

** Compte tenu de la perte des droits de vote double résultant de l'acquisition le 21 juin 2013 par l'Initiateur auprès de HI Finance de 447 761 actions Hologram. Industries (la « **Cession Intragroupe** »), de l'apport par HI Finance à l'Initiateur le 1er juillet 2013 de 2 730 161 actions Hologram. Industries (l'« **Apport** ») et des acquisitions sur le marché des actions Hologram. Industries dans le cadre de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF (art. L. 225-124 du Code de commerce).

*** Les droits de vote attachés aux actions auto-détenues sont suspendus.

**** Y compris les 5 700 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu par la Société avec Gilbert Dupont.

A la date du présent document, il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote d'Hologram. Industries à l'exception des options de souscription d'actions émises en faveur des salariés dans le cadre des plans d'attribution d'options et de souscription et/ou d'achat d'actions en date du 20 mai 2006 et du 28 juillet 2008. Le détail de ces plans figure ci-dessous :

	Période d'exercice	Prix d'exercice (euros)	Options en circulation	Options exerçables à compter du 31/01/2013	Options exerçables à compter du 12/08/2014	Nombre d'attributaires
Plan décidé par le conseil d'administration du 20/05/2006	du 31/01/11 au 30/01/15	10,33	6 000	6 000	-	1
Plan décidé par le conseil d'administration du 28/07/2008	du 12/08/12 au 11/08/16	10,32	9 000	0	9 000	1
Total			15 000	6 000	9 000	2

Par ailleurs, la situation des plans d'actions gratuites décidés par Hologram. Industries à la date du présent document est la suivante :

	Date d'attribution	Date de fin de la période d'acquisition	Date de fin de la période de conservation	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'attributaires
Plan n°1	26 juillet 2010	31 mars 2014	31 mars 2016	3 000*	1
Plan n°2	24 décembre 2010	24 décembre 2012	24 décembre 2014	4 250**	1
Total				7 250	2

* En période d'acquisition

** En période de conservation

6.2 Franchissements de seuils

Consécutivement à la Cession Intragroupe et à la mise en concert avec M. Hugues Souparis et HI Finance, Surys a déclaré, auprès d'Hologram. Industries et de l'AMF, avoir franchi, le 21 juin 2013, en hausse :

- individuellement, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société ; et
- de concert avec HI Finance⁹, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% du capital et des droits de vote et de 2/3 des droits de vote de la Société¹⁰.

En outre, Surys a déclaré auprès d'Hologram. Industries et de l'AMF avoir franchi :

- par suite de l'acquisition sur le marché le 26 juin 2013 de 563 082 actions Hologram. Industries supplémentaires réalisées par Surys entre le dépôt de l'Offre et avant l'ouverture de l'Offre, dans le cadre des dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF :
 - individuellement en hausse, le 26 juin 2013, les seuils de 10% du capital et des droits de vote et de 15% du capital de la Société¹¹ et détenir à cette date 1 010 843 actions Hologram. Industries représentant autant de droits de vote, soit 18,64% du capital et 12,52% des droits de vote de la Société¹² ;
 - de concert avec HI Finance et Abénex Capital, en hausse, le 26 juin 2013, le seuil de deux-tiers du capital de la Société¹³ et détenir de concert à cette date 3 741 004 actions Hologram. Industries représentant 6 322 623 droits de vote, soit 68,98% du capital et 78,30% des droits de vote de la Société¹⁴ ;
- par suite de l'Apport¹⁵, le 1^{er} juillet 2013, les seuils de 15% des droits de vote et de 20%, 25%, 30%, un tiers, 50%, deux-tiers du capital et des droits de vote de la Société¹⁶ et détenir à cette date 3 852 348 actions Hologram. Industries représentant autant de droits de vote, soit 70,74% du capital et 69,86% des droits de vote de la Société¹⁷.

⁹ HI Finance a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 21 juin 2013, le seuil de 2/3 des droits de vote de la Société.

¹⁰ Cf. D&I n°213C0822 en date du 2 juillet 2013.

¹¹ Cf. D&I n°213C0823 en date du 2 juillet 2013.

¹² Calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

¹³ Cf. D&I n°213C0823 en date du 2 juillet 2013.

¹⁴ Calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

¹⁵ En outre, dans le cadre de l'Apport, HI Finance a déclaré avoir franchi en baisse le 1^{er} juillet 2013, les seuils de 50%, un tiers, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la Société et ne plus détenir individuellement aucune actions Hologram. Industries.

¹⁶ Cf. D&I n°213C0848 en date du 4 juillet 2013.

¹⁷ Calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Compte tenu des acquisitions sur le marché réalisées le 2 juillet 2013, Surys détenait, à cette date, 3 852 134 actions représentant autant de droits de vote, soit 71,03% du capital et 70,14% des droits de vote sur la base d'un capital de 5 423 546 actions représentant 5 491 789 droits de vote¹⁸.

Surys a par ailleurs effectué auprès d'Hologram. Industries et de l'AMF, le 24 juin 2013, la déclaration d'intentions¹⁹ suivante :

« Surys, société par actions simplifiée contrôlée indirectement par M. Hugues Souparis par l'intermédiaire de la société HI Finance, déclare dans le cadre de l'article L. 233-7 VII du Code de commerce, que :

- l'acquisition des 447 761 actions Hologram. Industries par Surys, s'inscrit dans le cadre d'une opération de reclassement de la participation de M. Hugues Souparis et de l'entrée au capital de Surys du fonds commun de placement à risques Abénex IV, représenté par sa société de gestion Abénex Capital SAS qui a permis de financer cette acquisition. Ces opérations s'inscrivent aussi dans le cadre du dépôt par Surys d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant le solde des actions Hologram. Industries non détenues par elle ou par les personnes agissant de concert avec elle ;
- M. Hugues Souparis contrôle d'ores et déjà Hologram. Industries, par l'intermédiaire de HI Finance. M. Hugues Souparis et HI Finance ont conclu avec le fonds Abénex IV représenté par sa société de gestion Abénex Capital SAS, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert au sens de l'article L. 233-10 I du Code de commerce vis-à-vis d'Hologram. Industries ;
- Surys envisage de poursuivre ses acquisitions d'actions Hologram. Industries, notamment dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée et à l'occasion d'acquisitions réalisées conformément à l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF. Conformément aux articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, Surys entend demander à l'issue de son offre publique d'achat simplifiée, si les conditions sont réunies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire. Surys se réserve également la possibilité de demander à NYSE Euronext, au nom d'Hologram. Industries, la radiation des actions Hologram. Industries du marché réglementé si les conditions prévues par les règles de marché édictées par NYSE Euronext sont réunies ;
- aucune décision n'a été prise concernant une possible fusion entre Hologram. Industries et Surys ;
- les membres du concert ne sont parties à aucun accord ou instrument mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du Code de commerce ni à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote d'Hologram. Industries ;
- la composition du conseil d'administration d'Hologram. Industries sera modifiée à la clôture de l'Offre pour permettre la désignation d'un représentant d'Abénex Capital ;
- l'acquisition des 447 761 actions Hologram. Industries détenues par HI Finance au profit de Surys sera financée par le montant libéré par Abénex Capital dans le cadre de la souscription aux 447 761 actions ordinaires de Surys pour un montant total de 33,50 euros par action (soit un euro de valeur nominale et 32,50 euros de prime d'émission). L'offre publique d'achat simplifiée sera financée pour partie par endettement auprès d'un pool bancaire dans le cadre de contrats de crédit senior et pour le solde au moyen d'avances en compte courant octroyées par le fonds Abénex et par HI Finance. Des garanties ont été consenties par Surys au profit des banques de financement. »

Il est également précisé que HI Finance et Surys ont effectué des déclarations au titre des achats et des ventes effectuées pendant une offre publique conformément à l'article 231-46 I du règlement général de l'AMF.

¹⁸ Calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

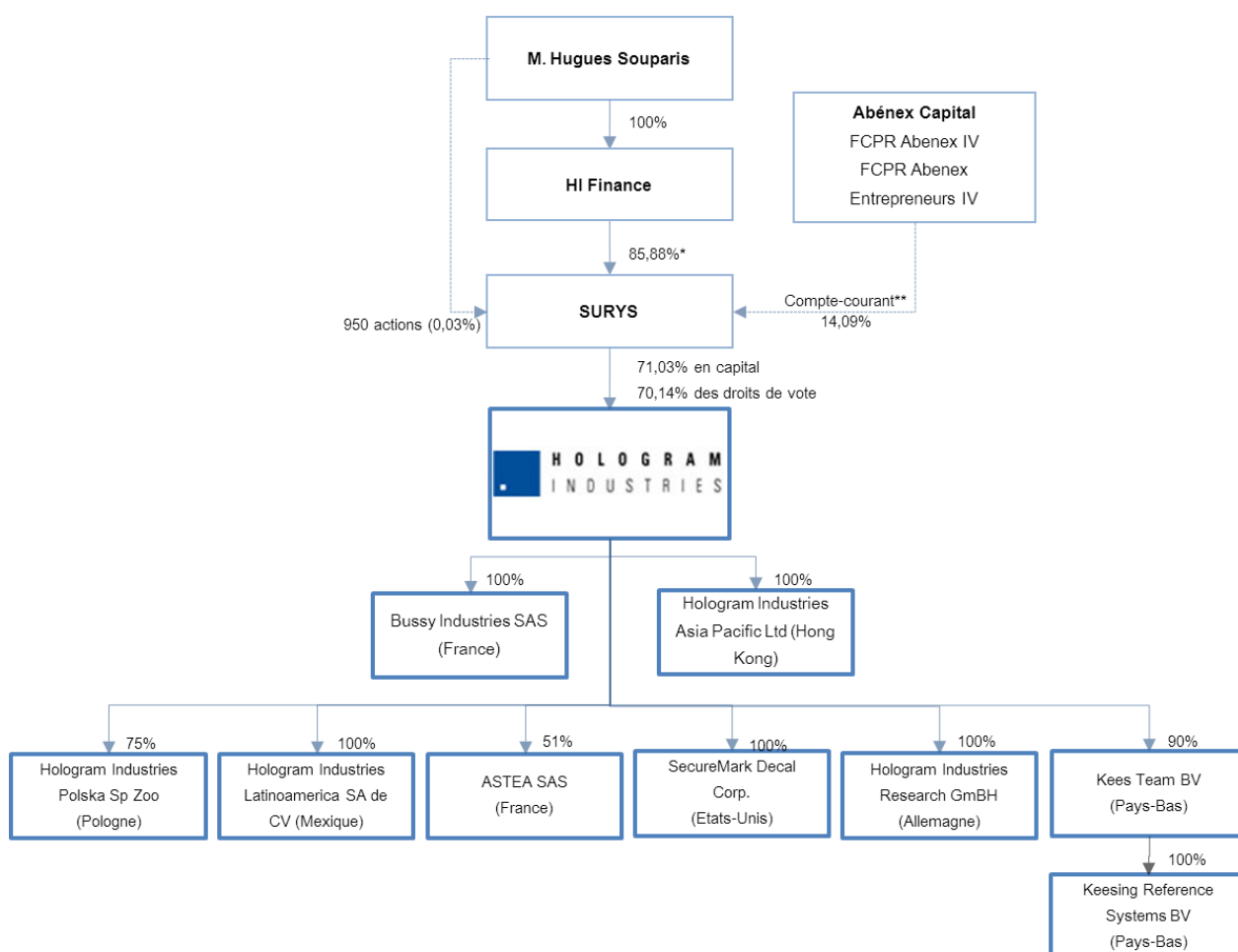
¹⁹ Déclaration complétée par un courrier du 27 juin 2013. Cf. D&I n°213C0822 en date du 2 juillet 2013.

6.3 Stipulations du pacte d'actionnaires relatives aux transferts de titres Hologram. Industries

Le Pacte prévoit que toute cession ou acquisition par Surys de titres Hologram. Industries doit être réalisée au prix de l'Offre, sauf accord entre les parties au Pacte. En outre, en application du Pacte, toute annulation des titres Hologram. Industries doit être préalablement approuvée à la majorité de ses membres par le conseil de surveillance de Surys, le vote favorable d'au moins un membre représentant Abénex Capital étant dans ce cas nécessaire.

A l'exception du Pacte, Hologram. Industries n'a connaissance d'aucun accord d'actionnaires en vigueur à ce jour pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions Hologram. Industries et à l'exercice des droits de vote.

6.4 Organigramme du groupe Hologram. Industries à la date du présent document



* 65,4% du capital après conversion de l'avance d'un montant total de 35 824 978,11 euros consentie par Abénex Capital à l'Initiateur (l'« **Avance** ») (hypothèse d'acquisition de 100% des actions Hologram. Industries à l'issue de l'Offre).

** 34,6% du capital après conversion de l'Avance (hypothèse d'acquisition de 100% des actions Hologram. Industries à l'issue de l'Offre).

7. FAITS EXCEPTIONNELS CONCERNANT HOLOGRAM. INDUSTRIES

En dehors de l'Offre et des opérations de réorganisation par Monsieur Hugues Souparis de sa participation au capital d'Hologram. Industries, telles que décrites dans la note en réponse établie par la Société, la Société n'a pas connaissance de faits exceptionnels qui ne seraient pas présentés dans le Document de Référence 2012.

8. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

En application de la 4^{ème} résolution votée lors de l'assemblée générale annuelle réunie le 25 avril 2013, il a été décidé de procéder à une distribution de dividendes d'un montant global de 2 167 018,40 euros correspondant à une somme de 0,40 euro pour chacune des 5 417 546 actions composant, au 25 avril 2013, le capital social d'Hologram. Industries sous réserve d'ajustement du nombre de titres en auto-détention.

La mise en paiement du dernier dividende a eu lieu le 3 mai 2013.

La politique de distribution de dividende d'Hologram. Industries sera examinée ultérieurement en accord avec la capacité distributrice d'Hologram. Industries, de sa situation financière et de ses besoins financiers. Dans ce cadre, le conseil d'administration, conformément aux lois applicables et aux statuts d'Hologram. Industries, se réserve le droit de ne pas proposer aux prochaines assemblées générales, le versement d'un dividende.

9. AUTRES INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Hologram. Industries, au sens de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, figurent dans le Document de Référence incluant les comptes consolidés et sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le rapport de gestion décrivant l'activité d'Hologram. Industries pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, figure page 147 du Document de Référence 2012.

Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sur ce rapport, figurent respectivement aux pages 69 et 79 du Document de Référence 2012.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figure page 114 du Document de Référence 2012.

Ces documents incorporés par référence au présent document sont disponibles en version électronique sur le site internet www.hologram-industries.com et le site de l'AMF (www.amf-france.org). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de la Société à l'adresse suivant :

Hologram. Industries
Parc d'activités Gustave Eiffel
22 avenue de l'Europe, Bussy-Saint-Georges
77607 Marne La Vallée Cedex 3

9.1 Autres événements récents

Hologram. Industries a publié les communiqués et déclarations suivants depuis le dépôt du Document de Référence 2012 (ces communiqués de presse sont disponibles en ligne sur le site internet www.hologram-industries.com) :

9.1.1 Chiffre d'affaires au 1^{er} trimestre 2013

Hologram. Industries a publié un communiqué, le 16 avril 2013, concernant son chiffre d'affaires du premier trimestre 2013 reproduit ci-dessous :

**« CHIFFRE D'AFFAIRES 1^{ER} TRIMESTRE 2013 : 10,1 M€
CROISSANCE A DEUX CHIFFRES SUR L'ENSEMBLE DE L'ANNEE**

Hologram. Industries a réalisé sur le 1^{er} trimestre 2013 un chiffre d'affaires de 10,1 M€ à comparer à 9,7 M€ au 1^{er} trimestre 2012, en hausse de 5 %.

Ce ralentissement relatif dans la croissance des ventes en début d'année résulte essentiellement d'un décalage temporel d'affaires récurrentes, mais ne remet pas en cause les objectifs de croissance sur l'ensemble de l'année 2013.

Sur le premier trimestre, le volume d'activité réalisé par les nouvelles affaires s'élève à 1,1 M€.

Répartition géographique des ventes :

	31 mars 2013		31 mars 2012	
	M€	%	M€	%
Europe de l'Ouest	4,9	48%	3,8	39%
Europe de l'Est	2,2	22%	2,1	21%
Reste du monde	3,0	30%	3,8	40%
dont Asie Pacifique	1,8	17%	2,2	22%
dont Amériques	0,9	9%	1,3	14%
dont Afrique Moyen-Orient	0,4	4%	0,3	4%

La zone Europe maintient un niveau élevé de croissance, en particulier la région Europe de l'Ouest qui ressort en hausse de 29 % sur la période. La zone Asie a été notamment impactée par la poursuite du déclin des facturations réalisées avec Motorola.

Répartition par destination applicative :

	31 mars 2013		31 mars 2012	
	M€	%	M€	%
Documents d'identité	5,2	52%	5,1	53%
Identification des véhicules	2,8	28%	2,4	25%
Protection des marques	1,2	12%	1,2	12%
Fiduciaire	0,6	5%	0,9	9%
Autres	0,3	3%	0,1	1%
Total	10,1	100%	9,7	100%

Perspectives :

Comme annoncé en début d'année, compte tenu de la forte récurrence de la majeure partie des affaires existantes et du volume anticipé sur les nouvelles affaires avec, en particulier, la montée en puissance des relais de croissance, le Groupe confirme sur 2013 l'objectif d'une croissance d'activité à deux chiffres et d'une marge opérationnelle supérieure à 20 %.

A fin mars 2013, la structure financière du groupe reste solide avec une trésorerie, nette de l'endettement, supérieure à 3 M€. »

9.1.2 Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Hologram. Industries s'est réunie le 25 avril 2013.

Cette assemblée générale, devant se prononcer sur des projets de résolutions relevant de la compétence des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, a été convoquée par un avis de réunion publié le 18 mars 2013 au Bulletin des annonces légales et obligatoires (« **Balo** ») (*bulletin n°33*), suivi d'un avis de convocation publié le 8 avril 2013 au Balo (*bulletin n°42*).

Les projets de résolutions figurent page 143 du Document de Référence 2012.

Ainsi qu'indiqué dans l'avis de convocation publié le 8 avril 2013, le projet de résolution n°5, relatif au montant annuel des jetons de présence, a été modifié comme suit :

« *Cinquième Résolution (Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs)*

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à la somme de 80 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2013. »

Un compte-rendu de cette assemblée générale a été publié par Hologram. Industries sur son site internet le 26 avril 2013, reproduit ci-dessous :

« COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 AVRIL 2013

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Hologram. Industries s'est réunie le jeudi 25 avril 2013 au siège social de la Société, sous la présidence de Monsieur Hugues SOUPARIS, Président-Directeur Général.

L'Assemblée Générale a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2012.

L'ensemble des résolutions recommandées par le Conseil d'administration a été approuvé par les actionnaires, qui représentaient 80,7 % des droits de vote.

L'Assemblée Générale a approuvé le renouvellement du mandat de Monsieur François POIRIER (administrateur indépendant) en qualité d'administrateurs pour une durée de trois années.

Compte tenu du niveau des résultats enregistrés par la Société sur 2012, l'Assemblée Générale a également approuvé la distribution d'un dividende d'un montant global de 2,3 M€, en hausse de 21 % par rapport à l'année précédente.

Ainsi, un dividende par action de 0,40 € sera mis en paiement en date du 3 mai 2013, ce qui représente un taux de distribution de 32 % du résultat net part du Groupe.

Commentant les perspectives 2013, Monsieur Hugues Souparis a confirmé la poursuite d'une croissance à deux chiffres des ventes, avec un niveau de marge opérationnelle supérieur à 20 %.

Acquisition d'une nouvelle usine sur le site de Bussy Saint-Georges

Hologram. Industries a finalisé le 22 avril dernier l'acquisition d'une nouvelle usine de 5000 m2 sur le site de Bussy Saint-Georges. Cette opération va contribuer à quasiment doubler la surface de production en France d'ici fin 2013, et permettre ainsi l'augmentation des capacités induites par les perspectives d'une croissance soutenue à moyen terme.

Vote des résolutions

Résolution	Type	Pour	Contre	Abstention
		%	%	%
1	Ordinaire	100,0%	0,0%	0,0%
2	Ordinaire	100,0%	0,0%	0,0%
3	Ordinaire	100,0%	0,0%	0,0%
4	Ordinaire	100,0%	0,0%	0,0%
5	Ordinaire	100,0%	0,0%	0,0%
6	Ordinaire	100,0%	0,0%	0,0%
7	Ordinaire	99,5%	0,5%	0,0%
8	Extraordinaire	99,9%	0,1%	0,0%
9	Extraordinaire	99,1%	0,9%	0,0%
10	Extraordinaire	4,2%	95,8%	0,0%
11	Extraordinaire	100,0%	0,0%	0,0%

9.1.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage

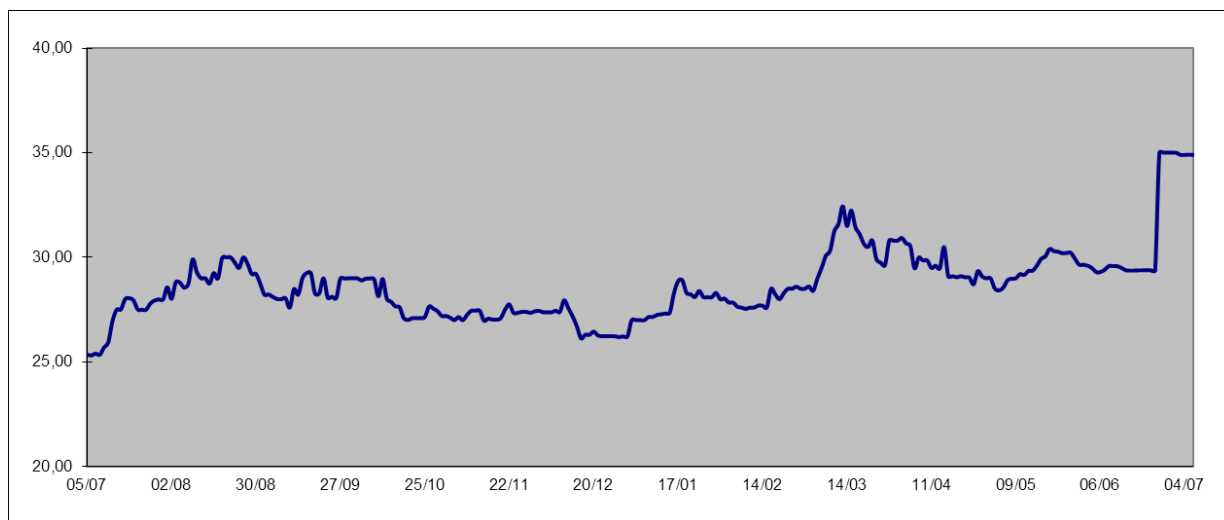
Hologram. Industries et les sociétés de son groupe font l'objet de litiges et de réclamations dans le cours normal de leurs affaires. Le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'effets significatifs sur la situation financière d'Hologram. Industries et/ou de son groupe. A la connaissance d'Hologram. Industries, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de son groupe.

9.1.4 Informations sur l'historique du cours de bourse de l'action Hologram. Industries

Les actions d'Hologram. Industries sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0000062168. La cotation s'effectue en continu.

Le cours de l'action Hologram. Industries était de 29,38 euros à la clôture de la dernière séance de bourse, le 19 juin 2013, avant suspension du cours et annonce de l'Offre. 14% du capital a été échangé sur les 12 derniers mois.

L'évolution du cours de bourse (en euros) de l'action Hologram. Industries sur les douze derniers mois, est la suivante :



9.1.5 Dépôt du projet d'OPAS par la société Surys

Le 24 juin 2013, Crédit du Nord, agissant pour le compte de la société Surys, a déposé auprès de l'AMF un projet de note d'information établi dans le cadre de l'Offre. Un communiqué de dépôt de ce projet de note d'information a été diffusé le 24 juin 2013 par Surys. Il est disponible sur le site internet d'Hologram. Industries (www.hologram-industries.com).

Un projet de note en réponse a été déposé auprès de l'AMF, le 25 juin 2013, par Hologram. Industries, incluant en application des articles 261-1 et suivants du règlement général de l'AMF le rapport du cabinet Finexsi, agissant en qualité d'expert indépendant. Un communiqué de dépôt de ce projet de note en réponse a été diffusé le 25 juin 2013. Ce communiqué est disponible sur le site internet de la société Hologram. Industries (www.hologram-industries.com).

9.1.6 Information sur les tendances 2013

Dans le communiqué de dépôt du projet de note en réponse du 25 juin 2013 figurait les informations suivantes sur les tendances :

« Le premier semestre 2013 devrait afficher un niveau d'activité équivalent à celui observé sur la même période l'année précédente, en raison de l'effet des décalages de facturation de certains contrats. Ce niveau d'activité ne remet pas en cause les tendances communiquées pour l'ensemble de l'année 2013²⁰. »

Le chiffre d'affaires et l'endettement net du premier semestre seront communiqués le 10 juillet 2013 avant ouverture du marché. Les résultats semestriels seront communiqués le 29 juillet 2013 avant ouverture du marché. Le rapport financier semestriel audité par les commissaires aux comptes sera disponible en ligne à la même date. »

Il est par ailleurs rappelé dans le communiqué du 5 mars 2013 de la Société que :

- le groupe Hologram. Industries devrait enregistrer sur l'exercice 2013 à nouveau un niveau de croissance à deux chiffres, avec une marge opérationnelle supérieure à 20 % ; et
- le groupe Hologram. Industries maintient son objectif de réaliser 75 millions d'euros de chiffre d'affaires à horizon 2015.

9.1.7 Information sur l'acquisition de l'usine de Bussy Saint-Georges

Hologram. Industries a finalisé le 22 avril 2013 l'acquisition d'une nouvelle usine de 5000 m² sur le site de Bussy Saint-Georges. Cette opération doit contribuer à quasiment doubler la surface de production de la Société en France d'ici fin 2013 afin de permettre l'augmentation des capacités induites par les perspectives d'une croissance. La mise en œuvre du projet de construction de ce deuxième site, qui devrait voir le jour dans 12 à 18 mois, comporte des risques industriels.

9.2 Calendrier financier et prochains événements

10 juillet 2013	Mise à disposition du public et mise en ligne sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) (i) de la note d'information de l'Initiateur et de la note en réponse d'Hologram. Industries visées par l'AMF et (ii) des documents « Autres Informations » relatifs aux caractéristiques juridiques, comptables et financières de l'Initiateur et d'Hologram. Industries
-----------------	--

²⁰ Communiqué de presse du 5 mars 2013, réunion analystes du lendemain et communiqué de presse du 16 avril 2013.

10 juillet 2013	Communiqués sur les modalités de mise à disposition des notes de l'Initiateur et d'Hologram. Industries et des documents « Autres Informations »
10 juillet 2013	Publication du chiffre d'affaires semestriel d'Hologram. Industries
11 juillet 2013	Ouverture de l'Offre
29 juillet 2013	Publication des résultats semestriels d'Hologram. Industries
2 août 2013	Clôture de l'Offre
5 août 2013	Publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'Offre

10. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A HOLOGRAM. INDUSTRIES

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 9 juillet 2013 comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction 2006-07. Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Le présent document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre. »

M. Hugues Souparis
Président-directeur général d'Hologram. Industries